

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 7 JUILLET 2025**

N°CC2025/059 : ADMINISTRATION GENERALE
SITE INTERNET DE LA COPARY – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du trente juin deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Pierre BURGAIN, 1^{ier} Vice-Président.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 22

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Guy PREVOT [*Andernay*], M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], M. François CLAUSSE [*Contrisson*], M. Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], M. Didier LAURENT [*Laimont*], MM Richard SIRI, Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], Mme Marion PARISOT, M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Jean-Marie LE NABEC, Yves MILLON, Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

Étaient excusés :

M. Daniel POIRSON [*Couvonges*] donne pouvoir à M. Michel BASSET, M. Éric BOUSSELIN [*Laimont*] donne pouvoir à M. Didier LAURENT, Mme Florence GUILLAUME [*Revigny-sur-Ornain*] donne pouvoir à M. Yves MILLON, M. Sébastien ARNICOT, Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Jean-Jacques WESTRICH [*Laheycourt*], M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, Laurence LESSER-MOUROT, M. Clément MENUISIER, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER [*Revigny-sur-Ornain*]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Caroline MONVOISIN** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Aux termes de ses débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

≈ d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de refonte du site internet de la Communauté de Communes du Pays de Revigny, comme suit :

DEPENSES EN € HT		RECETTES	
Charte graphique	1 400,00	Fonds Européens LEADER 80%	13 188,80
Conception du site internet	6 467,00		
Hébergement et maintenance	2 040,00		
Reportage photo au sol	3 200,00	Autofinancement 20%	3 297,20
Reportage photo aérienne	2 750,00		
Système tri documents	629,00		
TOTAL H.T.	16 486,00		16 486,00

≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la sollicitation des financeurs.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le 1^{er} Vice-Président,
Pierre BURGAIN

Date de signature : 8 juillet 2025